IG 418 B
Acomptes sur salaire
IG 489 D
Médailles du travail

Mai 2019

L'UNSA RATP obtient des améliorations !

Acomptes sur salaire

Tandis qu'un salarié du privé peut obtenir un acompte chaque mois, les agents RATP étaient limités à deux par an. L'**UNSA RATP** a donc demandé une mise en concordance de notre réglementation avec le Code du Travail et désormais, un agent pourra demander un acompte chaque fois qu'il en aura besoin (un par mois).
Mise en œuvre : juin 2019. Formulaire auprès des services RH.

Médailles du Travail

L'Entreprise embauche de plus en plus d'agents en contrat CDI, car ayant dépassé l'âge de 35 ans.
Autant dire que pour ces collègues, les médailles des Chemins de Fer (*obtenues par les agents statutaires*) sont quasi inaccessibles, sauf à travailler jusqu'à un âge... « déraisonnable » !

L'**UNSA RATP** a obtenu la mise en place de Médailles du Travail pour nos collègues CDI, qui seront obtenues par l'addition des années travaillées en dehors et au sein de la RATP.
Exemple : 15 années dans le privé et 10 années RATP = 25 ans, ce qui donne accès à une première médaille.
Le salarié devra demander chaque médaille et justifier de son ancienneté en dehors de la RATP.
Les gratifications et jours de congés attribués sont identiques à ceux des Médailles des Chemins de Fer.

Conditions d'attribution à titre normal	Conditions d'attribution à titre exceptionnel *	Gratifications	Attributions de jours de congés
25 ans	à partir de 20 ans	200,00€	▪2 jours de TC à l'attribution et 2 CA annuels pour la promotion de janvier. ▪2 jours de TC à l'attribution puis chaque année 2 CA annuels pour la promotion de juillet.
35 ans	à partir de 30 ans	330,00€	▪2 jours de TC à l'attribution et 4 CA annuels pour la promotion de janvier. ▪2 jours de TC à l'attribution puis chaque année 4 CA annuels pour la promotion de juillet.
38 ans	à partir de 35 ans	650,00€	▪2 jours de TC à l'attribution et 6 CA annuels pour la promotion de janvier. ▪2 jours de TC à l'attribution puis chaque année 6 CA annuels pour la promotion de juillet.

A titre exceptionnel : détenteurs de la légion d'honneur, de la médaille militaire, agents en incapacité de travail suite à AT ou maladie professionnelle…

L'UNSA RATP revendique ! L'UNSA RATP obtient !
L'UNSA RATP, le syndicat qui rapporte !